

Transport de marchandises dangereuses - Evolutions ADR^{RIP024}

1.3

Présentiel - Synchron

Objectifs

- Sensibiliser le personnel aux risques présentés par les produits transportés, chargés ou déchargés en coopérative agricole
- Respecter et appliquer la réglementation des transports de marchandises dangereuses

Public Visé

Conseillers à la sécurité, personnels participant au chargement-déchargement des matières dangereuses

Pré Requis

Pas de prérequis

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Sensibiliser le personnel aux risques présentés par les produits transportés, chargés ou déchargés en coopérative agricole Sensibiliser le personnel aux risques présentés par les produits transportés, chargés ou déchargés en coopérative agricole
Respecter et appliquer la réglementation des transports de marchandises dangereuses

Parcours pédagogique

Les connaissances des marchandises dangereuses :

Les marchandises manipulées dans les établissements agricoles
Les caractéristiques et les dangers
La réglementation du transport de marchandises dangereuses

L'ADR et l'arrêté TMD :

Le classement des marchandises dangereuses
La codification des dangers et des matières
La documentation réglementaire

Le document de transport :

Les consignes de sécurité
Le certificat de formation des chauffeurs

Les équipements et signalisation des véhicules :

Les équipements de protection (baudrier, lampe ...) et extincteurs
Le marquage des colis
La signalisation des véhicules (panneaux orange, étiquettes de danger)

Les consignes et les procédures de chargement :

Les règles pour le chargement ou le déchargement des marchandises en colis, en vrac ou liquides
Les opérations de décolisage-recolisage
Le chargement en commun de marchandises
La vérification avant départ des véhicules
Le protocole de sécurité visant les opérations de chargement-déchargement

Les responsabilités des intervenant du transport :

Le rôle et la mission du conseiller à la sécurité
Les responsabilités de l'expéditeur, du chargeur, du destinataire ...
Les sanctions en cas d'infraction
La déclaration des accidents et incidents

La sûreté du transport :

Les matières classées à haut risque
Les mesures générales en matière de sûreté

MAJ : Septembre 2023

Coût pédagogique : 2050 € HT par groupe (10 pers. max) + Frais de l'intervenant en sus au réel

Qualification Intervenant-e-s

Consultant Formateur, expert du TMD

LCA SOLUTIONS + - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11753268175

LCA SOLUTIONS +

43 rue Sedaine – CS 91115 – 75538 PARIS Cedex 11 – Tél. : 01 44 17 57 00

Email : formation@solutionsplus.coop – Site internet : www.solutionsplus.coop

SIRET 42309316000020 – Agrément N 2691 – N° de déclaration d'activité 11753268175 – TVA intra. FR57423093160

Méthodes et modalités d'évaluation

Evaluation des compétences écrite ou orale

Modalités d'accessibilité handicap

Accessibilité : Nous contacter pour déterminer l'aménagement adapté pour les personnes en situation de handicap par des compensations raisonnables : formation@solutionsplus.coop



Durée

7.00 Heures **1** Jour



Contactez-nous !

Julie LECOQ
Conseillère formation

Tél. : 0665725330
Mail : jlecocq@solutionsplus.coop